



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de publication : 07 juillet 2021

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 72/21

Objet

Bilan et mise à jour des
Agendas d'Accessibilité
Programmés

Secrétaire de séance

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Rapporteur :

Grégory SOLDAVINI

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L. Croiserat, J.P. Cuiet, J.M. Daubigny, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M. Rebillard, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République, A. Douzenel à M. Mbitel, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à J.B. Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P. Cuiet, A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, C. Nonnotte-Bouton à J.P. Fichère, J. Péchinot à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M. Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, G. Ginet, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, E. Pavvret, H. Prat.

Par délibération n° GD68/15 du 15 octobre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, recensant notamment les arrêts de bus prioritaires du réseau TGD à mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, dans un délai de trois ans à compter de son dépôt.

Le programme de mise en accessibilité de transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend en compte :

- Le suivi de la formation de tous les conducteurs de Keolis à l'accueil des personnes à mobilité réduite,
- L'accessibilité des véhicules avec un parc affecté au réseau urbain équipé de palette manuelle et d'un système d'information voyageur avec annonce sonore et visuelle,
- Un service de substitution, le FlexiPMR, réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité d'un taux égal ou supérieur à 80 %,
- La prise en considération des contrastes visuels sur la communication, ainsi que le développement d'outils numériques (bornes d'information voyageur, application Pysae...),
- La continuité de la mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires du réseau TGD.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a missionné un maître d'œuvre afin de réaliser les études et suivre les travaux de ces arrêts prioritaires, répartis dans la majorité des communes du territoire.

Le bilan du réseau TGD fait état de la mise en accessibilité de 35 points d'arrêt avec une prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 358 947 €.

La ligne 1, ligne structurante du réseau, a été quasiment intégralement mise en accessibilité, à l'exception de 2 arrêts pour lesquels une solution technique est recherchée.

Les pôles générateurs de déplacement suivants ont été aménagés selon les normes d'accessibilité : Tavaux Collège, Damparis Collège, Collège Ledoux, Hôpital, Grandes Epenottes 1 et 2, Lycée Duhamel, Cinorodons.

Il est proposé de continuer le programme de travaux sur des points d'arrêt dont la fréquentation commerciale le justifie et ceux en commun avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

Conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, le bilan sera rendu public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le bilan et la diffusion de l'Agenda d'Accessibilité Programmé sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **APPROUVE** la mise à jour de l'Agenda d'Accessibilité Programmé ci-annexé.

Fait à Dole,
Le 29 juin 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction des Mobilités
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

